

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	49 (1959)
Rubrik:	Achat de maison

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«En premier jour de mai
faisons notre tournée
dans le jardin en fleurs
qu'on nomme la vallée
en chantant le Sauveur.»

Le cortège qui montait à la rencontre du premier se présentait sans apparat. Il apportait des «brantes» de crème fraîche, des paniers de merveilles et des «barraux» de vin.

Après un copieux déjeuner sur l'herbe, près du pont de Mission, les deux groupes prenaient le chemin de St-Jean en chantant quelques strophes à la gloire du printemps:

«Venez toutes les fleurs
de couleurs,
Venez vous marjolaine
et brunelings gentils.
Thym, violette et silène
je vous appelle aussi.»

Au village de St-Jean, les parlementaires présentaient à la population le «Grand Dieu» et «Marie». L'un invitait l'assistance à célébrer le retour de la saison nouvelle, à demander au ciel d'abondantes récoltes. L'autre enchaînait, priant la foule de se montrer généreuse à la quête.

C'est «Marie» elle-même qui recevait les dons. Chacun devait enfoncer une pièce d'argent dans la pomme qu'elle portait sur un coussin de velours.

Le même cérémonial se répétait à Mayoux, Pinsec et Vissoie. C'est dans ce dernier village que se terminait la fête, à la tombée de la nuit. Les figurants du cortège se répartissaient le produit des quêtes, tandis que les «parlementaires» y allaient encore chacun d'une variation sur le thème initial: il fallait espérer que le Ciel, dignement célébré par des chants et des libations, saurait se montrer généreux à son tour.

Les différents groupes remontaient dans leurs villages, où l'on dansait jusqu'au matin aux sons des fifres.

Tel était le Premier Mai anniviard en 1850 – année ultime de son existence –, selon le récit que nous en a fait un témoin, M^{me} Euphémie Abbé, décédée à Vissoie dans sa centième année en 1933.

Achat de maison

Voici deux versions d'une croyance qui a cours, de notre temps encore, dans un village de la Gruyère et en Valais romand.

Réd.

A La Roche (Fribourg), autrefois, quand on achetait une maison, on donnait pour une messe, et l'on mettait la condition: *l'atsato frantsa dè to =*

je l'achète franche de tout, c'est-à-dire de toute obligation morale. En ce sens que s'il y avait eu, dans le temps, quelque injustice commise dans cette maison, ou la concernant, l'acheteur nouveau n'avait d'aucune façon à en répondre moralement devant les éventuels revenants qui seraient venus «se faire apercevoir», pour demander de l'actuel propriétaire de réparer leurs méfaits qu'ils expiaient dans l'autre monde.

Il y a environ cinquante ans, à La Roche, une excellente personne qui avait acheté une maison dans ces conditions, crut entendre, certain jour, l'ancien propriétaire défunt revenir «se faire apercevoir». Elle lui dit simplement (en patois): «Va-t-en chez tes héritiers! j'ai acheté la maison franche de tout». Elle me déclara n'avoir plus jamais rien entendu depuis.

F.-X. Brodard

*

Quand le propriétaire actuel de la «grande maison» (ancien bâtiment de la Majorie) de Basse-Nendaz (Valais) l'a achetée, il y a une vingtaine d'années, il craignit de ne pas pouvoir l'habiter. Toutes les nuits, jusqu'à l'Angélus du matin, des cavaliers jouaient aux tarots dans la grande salle; ils se disputaient et ils faisaient un vacarme infernal. Le propriétaire de la maison descendit à Sion pour demander conseil aux capucins. Ceux-ci lui recommandèrent de payer entièrement le prix de la maison et de chasser ensuite les intrus. Le propriétaire, qui avait assez de bien, suivit leur conseil: il paya sans tarder le reste de son dû et remonta à Basse-Nendaz. La nuit suivante, même vacarme. Alors il se leva et entra dans la grande salle, où «il y avait plein» de cavaliers sans tête. Il leur dit qu'il avait payé la maison, qu'elle était à lui et qu'ils n'avaient plus rien à faire dans sa demeure. Les cavaliers ne sont jamais revenus.

R. C. Schüle